

N° 12784-2022/1-ACTS/DEL

Date du : 26 janvier 2022

Rapport de présentation

OBJET : instituant des indemnités sur critères sociaux pour l'accompagnement à l'insertion des demandeurs d'emploi de la province Sud, inscrits dans une formation préparant aux métiers d'enseignement du premier degré

PJ : un projet de délibération

Le Congrès de la Nouvelle-Calédonie a présenté une délibération visant à accorder une allocation mensuelle d'accompagnement pour les étudiants inscrits dans une formation préparant aux métiers de l'enseignement du premier degré.

Cette allocation vient en complément de la bourse d'enseignement supérieur versée par l'Etat ou par une province ou de tous types d'aides versées sur critères sociaux, permettant ainsi la poursuite ou la reprise d'étude.

Les bénéficiaires de cette mesure doivent par conséquent, justifier de l'octroi d'une bourse d'enseignement supérieur ou d'une aide à la formation accordée par l'Etat et/ou une des trois provinces.

Afin de répondre aux conditions d'attribution de l'allocation votée par le Congrès, la province souhaite accorder une aide à la formation destinée aux demandeurs d'emploi de plus de 28 ans qui ne pourraient pas prétendre à une bourse d'enseignement et qui présenteraient des revenus inférieurs à 1,5 SMG pour une personne seule ou 2 SMG pour toute autre composition familiale.

Cette nouvelle mesure provinciale répond aux besoins d'un public en recherche d'insertion et de reconversion afin de les inciter à reprendre un cursus de formation qui assure un accès à l'emploi. L'indemnité de la province et l'allocation complémentaire garantissent au bénéficiaire et à sa famille, un revenu minimum sur toute la période de formation.

Tel est l'objet de la présente délibération que j'ai l'honneur de soumettre à votre approbation.